Syndicat Intercommunal d'Alimentation en

Eau Potable et d'Assainissement

Azay-sur-Cher - Véretz

Mairie d'Azay-sur-Cher

BP n°3 - 37270 AZAY-SUR-CHER

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 26 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt,

le vingt-six février à dix-huit heures,

le Comité syndical légalement convoqué le 17 février 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en mairie d'Azay-sur-Cher, sous la présidence de M. Janick ALARY, Président.

<u>Membres présents</u>: Madame Gisèle BENOIT et Ms. Janick ALARY, Claude ABLITZER et Jean-Marc HEMME formant la majorité des membres en exercice.

Membre(s) titulaire(s) excusé(es):

Mmes Danièle GUILLAUME donne pouvoir à M. Janick ALARY

M. Bruno VINCENT (sans remise de pouvoir)

<u>Suppléant(s)</u> <u>présent(s)</u> <u>sans participation au vote</u> : Mme Christine SACRISTAIN, M. Jean-Pierre BODIER et M. Olivier ARCHAMBAULT

Suppléants excusés: Ms Johnny GAUTRON et Thierry POUILLOUX

A été élue secrétaire de séance Mme Christine SACRISTAIN

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 29 janvier 2020

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE le procès verbal de la séance du 29 janvier 2020 tel qu'il est transcrit dans le registre.

2. Information sur la Délégation de pouvoir au Président par le Comité syndical - article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales

Les membres du Comité sont informés qu'il n'a pas été pris de nouvelles décisions depuis le dernier Comité syndical.

3. Adoption du compte de gestion 2019 - budget principal

Le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget principal pour l'exercice 2019.

DONNE quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion.

4. Adoption du compte de gestion 2019 - budget de l'eau

Le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget eau pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants :

| ANNEE 2019 | Résultat à la clôture de l'exercice 2018 | Part affectée à l'investissement : exercice 2019 | Résultat de l'exercice 2019 | Résultat de clôture de l'exercice 2019 |
|----------------|---|--|-----------------------------------|--|
| Investissement | -164 606,61 | | 114 516,97 | -50 089,64 |
| Fonctionnement | 1 027 455,24 | 122 065,48 | -14 561,42 | 890 828,34 |
| TOTAL | 862 848,63 | 122 065,48 | 99 955,55 | 840 738,70 |

DONNE quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion

5. Adoption du compte de gestion 2019 - budget de l'assainissement

Le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget assainissement pour l'exercice 2019, qui donne les résultats suivants :

| ANNEE 2019 | Résultat à la clôture de l'exercice 2018 | Part affectée à l'investissement : exercice 2019 | | Résultat de clôture de l'exercice 2019 |
|----------------|---|--|-----------|--|
| Investissement | 13 791,59 | | 82 958,72 | 96 750,31 |
| Fonctionnement | 663 136,26 | 55 336,45 | 11 452,12 | 619 251,93 |
| TOTAL | 676 927,85 | 55 336,45 | 94 410,84 | 716 002,24 |

DONNE quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion

6. Adoption du compte administratif 2019 - budget principal

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc HEMME, hors de la présence du Président

du SIAEPA, le Comité syndical examine le compte administratif 2019 du budget principal. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté pour l'exercice 2019 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public,

Considérant l'absence d'écritures comptables portées au budget principal sur l'exercice 2019, l'activité du syndicat étant centralisée sur les services eau potable et assainissement,

Considérant que Monsieur Jean-Marc HEMME, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif du budget principal,

Considérant que M. Janick Alary, Président, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Jean-Marc HEMME pour le vote du compte administratif du budget principal,

le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE, hors de la présence du Président du SIAEPA, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2019.

7. Adoption du compte administratif 2019- budget de l'eau

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc HEMME, hors de la présence du Président du SIAEPA, le Comité syndical examine le compte administratif 2019 du budget eau. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté pour l'exercice 2019 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ;

Considérant que Monsieur Jean-Marc HEMME a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif du budget eau,

Considérant que M. Janick Alary, Président, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Jean-Marc HEMME pour le vote du compte administratif du budget eau,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE, hors de la présence du Président du SIAEPA, le compte administratif du budget eau pour l'exercice 2019 qui donne les résultats suivants :

| ANNEE 2019 | ANNEE 2019 Inscriptions | | Résultat de l'exercice | |
|------------|-------------------------|------------|------------------------|--|
| Dépenses | 1 005 737,02 | 120 263,72 | - 14 561,42 | |

| d'exploitation | | | |
|------------------|--------------|------------|------------|
| Recettes | 1 005 737,02 | 105 702,30 | |
| d'exploitation | | | |
| Dépenses | 1 444 698,07 | 233 048,32 | 114 516,97 |
| d'investissement | | | |
| Recettes | 1 444 698,07 | 347 565,29 | |
| d'investissement | | | |

Les restes à réaliser sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 18 123,53 € Recettes d'investissement : 205 822,00 €

8. Adoption du compte administratif 2019- budget de l'assainissement

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc HEMME, hors de la présence du Président du SIAEPA, le Comité syndical examine le compte administratif 2019 du budget assainissement. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté pour l'exercice 2019 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ;

Considérant que Monsieur Jean-Marc HEMM, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif du budget assainissement,

Considérant que M. Janick Alary, Président, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Jean-Marc HEMME pour le vote du compte administratif du budget assainissement,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE, hors de la présence du Président du SIAEPA, le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2019 qui donne les résultats suivants :

| ANNEE 2019 | Inscriptions | Réalisations | Résultat | de |
|------------------|--------------|--------------|------------|-----------|
| | | | l'exercice | |
| Dépenses | 803 414,81 | 182 077,86 | | |
| d'exploitation | | | | 11 452,12 |
| Recettes | 803 414,81 | 193 529,98 | | 11 432,12 |
| d'exploitation | | | | |
| Dépenses | 1 184 428,58 | 283 890,66 | | |
| d'investissement | | | | 82 958,72 |
| Recettes | 1 184 428,58 | 366 849,38 | | 04 930,74 |
| d'investissement | | | | |

Les restes à réaliser sont les suivants :

Dépenses : 10 996,33 €

Recettes: 64 633.00 €

9. Affectation du résultat 2019 du budget principal

A la lecture du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019 du budget

principal,

Considérant l'absence d'écritures comptables portées au budget principal sur

l'exercice 2019, l'activité du syndicat étant centralisée sur les services eau potable et

assainissement,

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Comité syndical PREND ACTE de l'absence

de résultat 2019 à affecter sur le budget principal.

10. Affectation du résultat 2019 du budget de l'eau

A la lecture du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019 du budget

eau,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés

AFFECTE les résultats de clôture 2019 du budget eau comme suit :

Section d'exploitation : excédent de 890 828,34 € intégralement affectés au compte

R002 de la section de fonctionnement « report en exploitation » en l'absence de

couverture de besoin de financement de la section d'investissement.

Section d'investissement : déficit de 50 089,64 €

Repris en dépenses au compte D001 de la section d'investissement « solde d'exécution

de la section d'investissement reporté »

11. Affectation du résultat 2019 du budget de l'assainissement

A la lecture du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019 du budget

assainissement,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés

AFFECTE les résultats de clôture 2019 du budget assainissement comme suit :

5

Section d'exploitation : excédent de 619 251,93 € intégralement affectés au compte R002 de la section de fonctionnement « report en exploitation » en l'absence de couverture de besoin de financement de la section d'investissement.

Section d'investissement : excédent de 96 750,31 €

Capitalisé au compte R001 de la section d'investissement « solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté »

12. Vote du budget primitif 2020 - budget principal

Considérant l'absence d'écritures comptables portées au budget principal sur l'exercice 2020, l'activité du syndicat étant centralisée sur les services eau potable et assainissement, le budget principal 2020 s'équilibre comme suit :

| Dépenses de fonctionnement : 0 € | Recettes de fonctionnement : 0 € |
|----------------------------------|----------------------------------|
| Dépenses d'investissement : 0 € | Recettes d'investissement : 0 € |

Le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOPTE** le budget principal 2020 selon la présentation supra.

13. Vote du budget primitif 2020 - budget de l'eau

Le Comité syndical,

Délibérant sur le budget primitif de l'exercice 2020 dressé par M. Janick ALARY, Président, Considérant le débat d'orientation budgétaire tenu le 29 janvier 2020, Après s'être fait présenter le budget primitif du service de l'eau potable, Après que toutes les explications aient été données,

Le Comité syndical, à l'unanimté des suffrages exprimés

DECIDE:

1 – de lui donner acte de la présentation faite du budget primitif 2020 lequel peut se résumer ainsi :

| | Fonction | onnement | Investissement | |
|--------------------|--------------|--------------|----------------|--------------|
| Libellé | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| | ou déficit | ou excédent | ou déficit | ou excédent |
| Restes à réaliser | | | 18 123,53 | 205 822,00 |
| Résultats reportés | | 890 828,34 | 50 089,64 | |
| Crédits votés | 1 000 759,57 | 100 931,23 | 1 153 395,97 | 1 015 787,14 |
| Totaux cumulés | | 1 000 759,57 | 1 221 609,14 | 1 221 609,14 |
| | 1 000 759,57 | | | |

2 - de voter et d'arrêter les propositions budgétaires 2020 du Service de l'Eau potable telles

14. Vote du budget primitif 2020 - budget de l'assainissement

Le Comité syndical,

Délibérant sur le budget primitif de l'exercice 2020 dressé par M. Janick ALARY, Président, Considérant le débat d'orientation budgétaire tenu le 29 janvier 2020, Après s'être fait présenter le budget primitif du Service de l'assainissement, Après que toutes les explications aient été données,

Le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés

DECIDE:

1 - de lui donner acte de la présentation faite du budget primitif 2020 lequel peut se résumer ainsi :

| | Fonction | nnement | Investissement | |
|--------------------|------------|-------------|----------------|-------------|
| Libellé | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| | ou déficit | ou excédent | ou déficit | ou excédent |
| Restes à réaliser | | | 10 996,33 | 64 633,00 |
| Résultats reportés | | 619 251,93 | | 96 750,31 |
| Crédits votés | 817 786,93 | 198 535,00 | 952 857,35 | 802 470,37 |
| Totaux cumulés | 817 786,93 | 817 786,93 | 963 853,68 | 963 853,68 |

2 – de voter et d'arrêter les propositions budgétaires 2020 du Service de l'assainissement telles que résumées ci-dessus.

16. Informations générales et diverses

Le Comité syndical est informé de différents sujets en cours.

- 16.1 Point d'information sur l'avancement des études pour les travaux rue du Port.
- 16.2 Activation du plan de renouvellement eau potable pour 2020

Azay-sur-Cher, le 04.03.2020

Le Président

Janick ALARY